

10 août 2021

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 10 août 2021 à 19 h 30 tenue en présentiel et en visioconférence sur la plateforme « Teams ». Le lien pour visionner la séance est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller, en visioconférence
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Est Absente : Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Six résidents sont présents et deux invités se sont joints à la rencontre sur la plateforme Teams.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2021 en visioconférence et présence;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour mandater un puisatier afin de régler le problème d'eau à l'Église et ancien presbytère;
8. Résolution pour aller chercher un mandant de la cour concernant les nuisances au 143 et 145, Principale Est;
9. Résolution pour l'adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout des chaussées préparé par ASISTO dans le cadre de notre programmation de notre PI ;
10. Résolution pour accepter le décompte progressif numéro 2 au montant de 560 397.15 \$ incluant les taxes de Gestimaction inc.;
11. Résolution pour demander un avis notarié au 116 rue Auclair;
12. Suivi : pose de pancartes pour le transit des véhicules lourds par le MTQ
13. Suivi : Kiosque au 502, Principale Est;
14. Voirie : camion, démission Benoit Talbot Fortier;
 - 14.1 Réparation du frein à main du camion
 - 14.2 Abat-poussière sur le chemin Sainte-Anne Sud;
 - 14.3 Rechargement et nivelage du 9^e rang Ouest;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François : Relâche;
16. Comité : CCU,
17. Période de questions;
18. Affaires nouvelles; *Sentier pédestre*;
19. Levée de la session;

2021-07-122

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié par les points en italique;

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance sur Teams, deux invités se sont joints à la rencontre et six personnes en présence.

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2021

2021-08-123

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 juillet 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel

ET APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 6 juillet 2021 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points : Sentier pédestre le point est à l'ordre du jour.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-08-124

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 juillet au 10 août 2021	43 398,55 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	602 171,72 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	575,42 \$
TOTAL	<u>602 747,14 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 398,38 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 636,26 \$
Total dépenses	<u>610 781,78 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

7. RÉOLUTION POUR MANDATER UN PUISATIER AFIN DE RÉGLER LE PROBLÈME D'EAU À L'ÉGLISE ET ANCIEN BUREAU MUNICIPAL (PRESBYTÈRE)

2021-08-125

CONSIDÉRANT QUE nous sommes propriétaire du bâtiment qui alimente l'Église, l'ancien bureau municipal et le foyer;

CONSIDÉRANT QUE cet été est particulièrement sec et que nous avons dû faire livrer des voyages d'eau pour alimenter tous les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE notre puit a toujours bien alimenté par les années passées;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate un puisatier pour faire une vérification et faire les corrections si nécessaire.

QUE si le puit est tari, nous reviendrons en séance du conseil pour une décision;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

8. RÉOLUTION POUR ALLER CHERCHER UN MANDAT DE LA COUR CONCERNANT LES NUISANCES AU 143 ET 145, PRINCIPALE EST

2021-08-126

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ainsi que les locataires ont été avisés à plusieurs reprises que les nuisances devaient être enlevées;

CONSIDÉRANT QUE les procédures formelles sont enclenchées depuis avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que le dossier se règle de façon définitive;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,

APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

QUE le conseil mandate notre avocat M. Rino Soucy de chez DHC avocats pour entreprendre les procédures légales dans ce dossier;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

9. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES

2021-08-127

CONSIDÉRANT QUE dans le programme de subvention de la TECQ 2019-2023 un des critères est que la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit faite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Asisto été mandaté pour faire le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout et des chaussées soit fait;

CONSIDÉRANT QUE la firme Asisto a déposé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées le 4 mai 2021 (résolution 2021-05-74) selon les exigences du MAMH;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin,
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées tel que déposé le 10 août 2021 selon les exigences du MAMH et de transmettre celui-ci au chargé de projet au MAMH pour approbation.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

10. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 560 397.15\$ INCLUANT LES TAXES DE GESTIMATION INC

2021-08-128

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 2 au montant de cinq cent soixante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quinze sous plus les taxes applicables (560 397.15\$) a été déposé à notre ingénieur M. Frédéric Blais, ingénieur de chez EXP;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Blais, ingénieur de chez EXP, nous confirme que tout est conforme ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le décompte progressif numéro 2 au montant de cinq cent soixante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quinze sous les taxes applicables (560 397.15\$) tel que recommandé par notre ingénieur;

QUE ce montant soit inclus dans le décompte pour le projet Chemin de Sainte-Anne Sud, Reconstruction et rechargement de la chaussée gravelée
Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**11. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN AVIS NOTARIÉ AU 116,
RUE AUCLAIR**

2021-08-129

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de façon temporaire l'installation de la clôture; (réf.. : 2021-07-116)

CONSIDÉRANT QUE nous voulons nous assurer que nos exigences soient respectées par la propriétaire et que nous voulons avoir une trace dans le dossier;

- 1- Vente de la propriété ; *
- 2- Départ des chiens ; *

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à Mme Gariépy, propriétaire du 116 chemin Auclair de nous fournir un document officiel officialisant les exigences demandées.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**12. SUIVI : POSE DE PANCARTES POUR LE TRANSIT DES
VÉHICULES LOURDS PAR LE MTQ**

Une relance sera faite pour s'assurer que les panneaux soient installés prochainement pour éviter que les camions empruntent le chemin Sainte-Anne Sud à la suite de sa réouverture.

13. SUIVI : KIOSQUE AU 502, PRINCIPALE EST;

Mme Perreault, Responsable de l'urbanisme et Inspectrice en bâtiment et environnement, a été visité les lieux et nous fera un rapport. Actuellement, le kiosque ne sera ouvert que le vendredi et le samedi.

14. VOIRIE

Nous avons été avisés que Benoit Talbot Fortier a remis sa démission de son poste en voirie. Le poste sera éventuellement ouvert, nous laissons le nouveau directeur des travaux publics le temps d'arriver et de faire l'horaire pour les travaux à venir.

14.1 RÉPARATION DU FREIN À MAIN DU CAMION

2021-08-130

CONSIDÉRANT QUE le frein à main est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation d'en avoir un fonctionnel;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la réparation du frein à main du camion;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14.2 ABAT-POUSSIÈRE SUR LE CHEMIN SAINTE-ANNE SUD

2021-08-131

CONSIDÉRANT QUE les travaux du chemin Sainte-Anne Sud tirent à leur fin;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle chaussée n'a pas reçu d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'abat-poussière aide au maintien du matériel en place;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un été particulièrement sec;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'application d'abat-poussière liquide sur le chemin Sainte-Anne Sud;

QUE notre choix s'arrête sur le produit liquide au montant de 0.295/l;
Les quantités requises sont les suivantes :

Méthode de calcul :

- Prix abat-poussière liquide 2021 : 0.295\$/litre
- Quantité d'abat-poussière liquide recommandée : 1 litre par mètre carré
- Largeur du chemin devant être pris en considération pour l'épandage d'abat-poussière : 7 mètres

Ce qui représente :

- abat-poussière liquide du chemin (nouvelle structure) : 3 345,30\$+tx
(7 x 1620 x 0,295)
- abat-poussière liquide du chemin (rechargement seulement) : 3 469,20\$+tx
(7 x 1680 x 0,295)

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

14.3 RECHARGEMENT ET NIVELAGE 9^E RANG OUEST

2021-08-132

CONSIDERANT QUE le rechargement du 9^e rang Ouest a été effectué avec une pierre trop dure ;

CONSIDERANT QUE le gravier s'accumule sur le bord du chemin ;

CONSIDERANT QUE pour remédier à cette problématique, il nous a été suggéré d'ajouter de la poussière de pierre qui une fois mélangée permettra à la pierre de se compacter ;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'ajout de poussière de pierre et le nivelage dans le 9^e rang Ouest pour rétablir la surface de roulement;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

Relâche en juillet.

16. COMITÉS

16.1 COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (CCU)

M. J. André Bourassa nous présente les recommandations du comité, pour permettre au conseil d'en prendre connaissance.

1. Demande de dérogation mineure pour la superficie d'une enseigne sur poteau (ciné-zoo) de 3 m2 alors que la réglementation est à 2 m2.

Recommandation 2021-STA-01 :

À la majorité, les membres recommandent d'accorder la dérogation mineure à condition que les dimensions permises au règlement de zonage soient révisées et que les coûts rattachés aux demandes de dérogations mineures soient révisés. Patrick Hélie est contre, il considère que le demandeur pouvait se conformer tout en adoptant d'autres moyens d'être visible.

2021-08-133

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Pascal Gonnin

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprenne les démarches pour autoriser la dérogation mineure.

2. Demande d'usage conditionnel : demande d'aménagement d'un site de camping sans service au 475, rue Principale est.

Recommandation STA_2021-02 :

À l'unanimité, les membres recommandent d'accepter le projet puisque que celui ne nécessite que très peu d'aménagement (sans service). Il est en lien avec le milieu naturel, ne génèrera pas de hausse pas d'achalandage significatif pour ce secteur en ayant seulement 5 sites et n'est pas visible de la route Principale.

2021-08-134

Proposé par Réal Vel

Appuyé par Jacques Bergeron

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprenne les démarches pour autoriser l'usage conditionnel.

3. **Éclairage extérieur et pollution lumineuse** : Le conseil accepte que le comité consultatif en urbanisme se penche sur un règlement concernant la pollution lumineuse en vue de nous le déposer;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre par *Teams*, nous avons deux invités et six invités en présence.

La parole est remise à l'assistance et via *Teams*.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Sentier Pédestre : nous sommes à la recherche d'un consultant pour l'élaboration du sentier;

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-08-135

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 20h55.

Mme Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »